Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 50 (1958)
Heft: 12

Artikel: Les difficultés de l'intégration européenne : quelques chiffres
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385079

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les difficultés de l'intégration européenne: quelques chiffres

L'intégration européenne se heurte à des difficultés de tous ordres. Quelques chiffres, si l'on songe que l'un des buts du Marché commun vise à harmoniser les structures sociales, en donneront une idée:

Tout d'abord, la *densité de la population* varie fortement d'un pays à l'autre. Si les Pays-Pas comptent 342 habitants et l'Allemagne occidentale 209 habitants par kilomètre carré, ce chiffre est de 80 seulement en France. Tandis qu'aux Pays-Bas 30% de la population a moins de 15 ans et 8,6% plus de 65 ans, les proportions correspondantes sont de 20,8% et de 10,2% dans la République fédérale allemande. C'est dire que, dans ce pays, la jeune génération aura à faire face demain à des charges sociales plus lourdes qu'aux Pays-Bas.

Les six pays du Marché commun comptent ensemble une population active de 72 millions de personnes, répartie comme suit:

Allemagne occidentale . . .	35,4%	(31,4%) [1]
Italie	27,6%	(29,4%)
France	26,2%	(26,8%)
Pays-Bas	5,8%	(6,7%)
Belgique	4,8%	(5,5%)
Luxembourg	0,2%	(0,2%)

[1] Population par rapport à l'ensemble de celle du Marché commun.

On constate qu'au regard de sa population globale l'Allemagne occidentale compte une proportion plus élevée qu'ailleurs de personnes actives, ce qui est de nature à accroître son potentiel économique par rapport à celui des autres pays. Dans ce pays, 96,5% de tous les hommes capables de travailler exercent une activité économique, au regard de 88,4% seulement en France (ce qui est dû au fait que la proportion des hommes astreints au service militaire est nettement moins élevée). En Allemagne, 49% des femmes en âge d'exercer une activité économique ont un emploi (29,4% seulement en Belgique et aux Pays-Bas). En Allemagne, sur cent personnes qui exercent une activité économique, 63 sont des hommes et 37 des femmes (75 hommes en Belgique et 25 femmes). De tous les pays du Marché commun, c'est l'Italie — où le chômage frappe le 8,3% de la population active — qui dispose des plus fortes réserves de main-d'œuvre.

Quelques chiffres relatifs au secteur dit tertiaire (administration, distribution des biens, services divers) éclairent la relativité de l'af-

firmation selon laquelle le degré de développement de ce secteur serait un baromètre du bien-être. Les chiffres ci-après indiquent la proportion des personnes actives qu'il occupe:

Italie	31,4%
Luxembourg	33,8%
Allemagne	34,3%
France	35,6%
Belgique	40,7%
Pays-Bas	44,7%

Les Pays-Bas ne sont nullement le pays le plus riche de la communauté, ni le Luxembourg l'Etat le plus pauvre. Une forte expansion du secteur tertiaire peut aussi traduire un développement pléthorique des intermédiaires (comme en France par exemple) et représenter une hypothèque pour l'économie nationale.

Le tableau ci-après permet de suivre l'*évolution des salaires réels* depuis 1953 (1953 = 100):

	Salaire brut	Coût de la vie	Salaire réel
Allemagne occidentale	130	107	121,5
Belgique	127	107	119
France	142	109	130,2
Italie	122	113	108
Luxembourg	128	107	119,6
Pays-Bas	147	122	121,5

La valeur de comparaison de ces chiffres est cependant relative. Au cours des dernières années, on a mis, dans divers pays, l'accent sur la réduction de la durée du travail avec compensation de la perte de gain plutôt que sur les augmentations directes des salaires.

Les *charges sociales des employeurs* ne font l'objet de statistiques complètes que dans les industries du fer et de l'acier et dans les charbonnages:

	Fer et acier	Charbonnages
Allemagne occidentale	21,6%	24,7%
Belgique	16,6%	20,9%
France	27,7%	38,6%
Italie	32,2%	42,1%
Luxembourg	18,4%	—
Pays-Bas	24,4%	38,5%

Les *contributions de l'Etat aux assurances sociales* (en pour-cent des recettes globales de ces dernières) s'établissent comme suit:

Allemagne occidentale .	17,5%
Belgique	21,0%
France	10,0%
Italie	4,8%
Luxembourg	17,0%
Pays-Bas	22,5%

Si les risques assurés sont sensiblement les mêmes dans les divers pays de la communauté, les prestations, le cercle des personnes assurées, les méthodes de financement de la sécurité sociale varient très fortement d'un pays à l'autre, de sorte que les comparaisons sont difficiles.

Mais on peut penser que l'harmonisation des conditions sociales à laquelle vise le Marché commun ne revêt peut-être pas, du moins pour le moment, une importance aussi essentielle qu'on ne le pense. Comme elle ne peut être réalisée artificiellement, il faut se garder d'y voir un obstacle majeur à l'intégration européenne et de mettre la charrue devant les bœufs. Ces conditions sociales s'harmoniseront dans la mesure où les pays qui accusent encore un retard économique sur les autres seront à même de le combler en liaison avec l'expansion de l'activité qui accompagnera les progrès de l'intégration. Les difficultés auxquelles se heurte l'intégration résident bien plus dans les séquelles du nationalisme économique que dans les différences que révèlent les conditions sociales. De plus, le Marché commun ne pourra atteindre les buts auxquels il vise que s'il est complété par une Zone de libre-échange. Ce n'est que lorsque Marché commun et Zone de libre-échange fonctionneront de manière satisfaisante que l'on pourra passer efficacement à l'harmonisation des conditions sociales. Il apparaîtra alors que maintes difficultés d'aujourd'hui disparaîtront d'elles-mêmes.